La Communauté de Communes Saône-Beaujolais engagée dans une démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPos)

• Qu'est qu'un Territoire à Energie POSitive (TEPos) ?

Un **Territoire à Energie Positive** est un territoire qui produit autant, voire plus d'énergie qu'il n'en consomme. L'objectif est de réduire les consommations à travers des actions de sobriété et d'efficacité énergétique (habitation, transport, industrie, etc.) et de produire de l'énergie renouvelable localement pour couvrir les besoins d'électricité, de chaleur et de mobilité.

Pour atteindre ces objectifs et devenir un territoire TEPos, la communauté de communes devra **diviser par deux les consommations d'énergie** et **multiplier par huit la production d'énergies renouvelables**. Ce sont des actions massives et ambitieuses qui doivent être menées à l'échelle du territoire **par l'ensemble des acteurs** pour réussir ce défi.

• Quelle est la situation énergétique actuelle de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais ?

Actuellement, les trois principales sources d'énergie proviennent de l'**uranium**, du **pétrole** et du **gaz**. 96% des énergies sont importées et **seules 4% proviennent de ressources locales**, notamment du bois-énergie et une part infime de l'hydro-électricité. La figure ci-contre présente les consommations énergétiques du territoire par type d'énergie et illustre cette forte dépendance aux énergies fossiles.

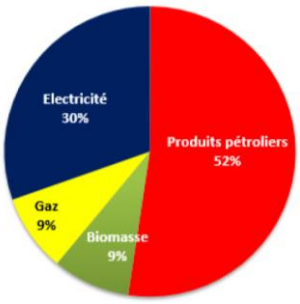

Les secteurs les plus consommateurs sont le **bâtiment** (résidentiel et tertiaire) ainsi que les **transports** de personnes et de marchandises qui représentent 74% de la consommation d'énergie finale du territoire. De nombreuses actions devront donc être menées dans ces secteurs du résidentiel et du transport.

• Comment devient-on un Territoire à Energie Positive ?

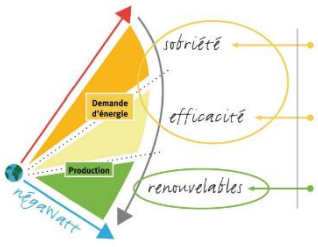

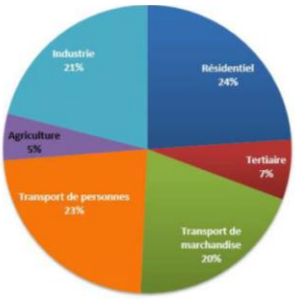

▪ Développer des actions de sobriété et d'efficacité énergétique

La **sobriété énergétique** consiste à consommer moins d'énergie en étant vigilant à ses consommations : éteindre les lumières, baisser la température de chauffe, couper les appareils en veille, covoiturer, changer ses modes de déplacement, etc.

L'**efficacité énergétique** consiste à limiter de toutes les façons possibles les besoins énergétiques des bâtiments, des entreprises, des produits. La rénovation énergétique des bâtiments est une action efficace et incontournable pour réduire les consommations dans le résidentiel.

▪ Développer les énergies renouvelables

Pour atteindre les objectifs fixés toutes les énergies renouvelables sont amenées à se développer : le bois-énergie, la méthanisation, l'éolien, le solaire thermique et photovoltaïque, la géothermie... Chacun sera amené à participer à ce développement.

▪ Mobiliser l'ensemble des secteurs du territoire

Citoyens, entreprises, monde agricole et viticole, collectivités, Etat, Europe, ont un rôle à jouer dans cette **transition énergétique**.

<u>Pour aller plus loin</u> : le site de l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) http://www.ademe.fr/ et un site pour décrypter les enjeux énergétiques animé par négaWatt http://decrypterlenergie.org

- **Des réalisations déjà concrètes sur le territoire et des projets à venir**

En raison de son implication depuis plusieurs années dans des démarches de développement durable, la Communauté de Communes Saône Beaujolais a bénéficié de 2 millions d'euros d'aides du Ministère de l'environnement pour faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes de transition écologique.

Rénovation de l'habitat privé

Début 2017, une **plateforme locale de la rénovation énergétique de l'habitat privé** sera mise en place pour l'ensemble des habitants du territoire. Elle aura un rôle d'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique de leur logement, de la phase de diagnostic au suivi des travaux.

Rénovation des bâtiments publics

Tous les bâtiments communaux et intercommunaux ont été audités ou vont l'être. Les communes bénéficient de Conseillers en Energie Partagés (CEP) pour les aider à gérer leurs consommations d'énergie et à réaliser des travaux de rénovation énergétique performants. Dans le cadre des conventions signées avec le Ministère de l'environnement, chaque commune a pu bénéficier d'aides financières pour améliorer l'efficacité énergétique de ses écoles, mairies, ou encore salles des fêtes.

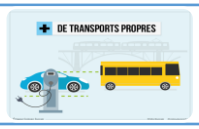

Mobilité alternative

Des bornes de recharge pour les véhicules électriques vont être installées et des parkings de covoiturage sont en cours de réalisation. Un travail sur les mobilités douces et les transports alternatifs est en cours.

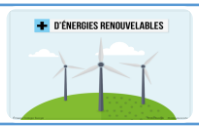

Développement des énergies renouvelables

Des projets d'énergies renouvelables sont à l'étude. Des ateliers sur le bois-énergie ainsi que sur le solaire photovoltaïque vont être mis en place en lien avec les professionnels, les habitants du territoire, les collectivités et les entreprises.

Préservation de la biodiversité

La CCSB a déjà replanté plus de dix kilomètres de haies et continue son programme de plantations. Des projets de restauration de zones humides, l'installation de ruches, d'hôtels à insectes et de nichoirs sont également mis en place. L'ensemble des communes du territoire devront également à partir du 1er janvier 2017 se passer des produits phytosanitaires pour entretenir les espaces communaux.

Education à l'environnement

Des animations de sensibilisation à l'environnement sont organisés avec des associations naturalistes. Des écoles sont engagées dans la démarche "Eco-école" et mettent en place des actions de développement durable dans leur école. Tous les ans, la communauté de communes organise les semaines du développement durable.

Le service Développement Durable de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais est à votre disposition pour répondre à vos questions : developpementdurable@ccsb-saonebeaujolais.fr